

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	22
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	24
NOMBRE DE PROCURATIONS	2

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à dix-neuf heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars et 4 avril 2025

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHARRIERE, SERRANO, BOUTIER, LECOQ, PACIONI, CHAUVET, QUERCI et PONSY
Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, DALLONGEVILLE, BOUCHET, TRUILLET, LECOQ, FEURMOUR.

ABSENTS : Mesdames CHARRIERE, BARTHELEMY, MORIN, EPAUD et SERIO

PROCURATIONS : de Madame CHARRIERE à Madame BOISSET, de Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

Délibération n° 14-04-2025 : Budget primitif 2025

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite « NOTRe », prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants,

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

L'article L. 5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget,

Vu la délibération n° 02-03-2025 du 13 mars 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu la délibération de ce jour portant approbation du CFU 2024 ;

Vu la délibération de ce jour portant affectation du résultat pour l'exercice 2024 du budget communal, issu du CFU 2024,

Vu l'avis de la commission Budget, Projets et Actions réunie en date du 2 avril 2025 sur la présente proposition,

Vu le projet de budget primitif 2025 du budget communal,

Vu l'état des restes à réaliser du budget communal,

Vu la délibération n° 02-12-2024 du 12 décembre 2024 autorisant l'ouverture anticipée des crédits à la section d'investissement,

Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024,

Vu l'avis favorable à la majorité de la Commission Budget, Projets, Actions du 2 avril 2025,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, par chapitre, le budget primitif 2025 (joint en annexe), arrêté en équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre	Libellé	Prévisions 2024	Réalisation 2024	Proposition
011	Charges à caractère général	1 389 621,04	1 142 944,07	1 452 614,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000 000,00	1 871 360,91	2 003 182,75
014	Atténuations de produits	53 882,00	48 856,00	48 850,00
023	Virement à la section d'investissement	648 756,30		750 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	219 889,43	327 867,71	330 603,54
65	Autres charges de gestion courante	506 680,56	462 802,87	635 131,05
66	Charges financières	89 528,06	76 169,70	85 467,44
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	179,15	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	23 179,64	23 179,64	23 200,00
TOTAL		4 946 537,03	3 953 360,05	5 344 049,00

Les chapitres 014, 042, 65, 66, 67 et 68 sont adoptés à l'unanimité

Les chapitres 011 et 023, sont adoptés à la majorité avec 22 voix pour et 2 voix contre (Madame et Monsieur LECOQ)

Le chapitre 012 est adopté à la majorité avec 22 voix pour et 2 abstentions (Madame et Monsieur LECOQ)

Section de fonctionnement – Recettes :

Chapitre	Libellé	Prévisions 2024	Réalisation 2024	Proposition
002	Résultat de fonctionnement reporté	779 485,08		961 849,15
013	Atténuations de charges	33 593,59	91 626,38	49 700,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 406,41	6 406,41	6 406,41
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	296 490,00	397 971,20	379 800,00
73	Impôts et Taxes	175 149,00	254 457,54	251 958,00
731	Fiscalité locale	2 537 884,00	2 582 684,73	2 540 000,00
74	Dotations et participations	1 103 903,95	1 214 006,47	1 122 800,00
75	Autres produits de gestion courante	11 120,00	12 209,69	29 035,44
76	Produits financiers	5,00		
7688	Autres	5,00		
77	Produits exceptionnels	2 500,00	109 570,54	2 500,00
TOTAL		4 946 537,03	4 668 932,96	5 344 049,00

Les chapitres 002, 013, 042, 70, 74, 75 et 77 sont adoptés à l'unanimité,

Les chapitres 73 et 731 sont adoptés à la majorité avec 22 voix pour et 2 voix contre (Madame et Monsieur LECOQ),

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre	Libellé	Prévisions 2024	Réalisation 2024	Proposition
001	Déficit reporté d'investissement	835 622,74		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 406,41	6 406,41	6 406,41
10	Dotations fonds divers et réserves	21 700,82	21 700,82	
16	Emprunts et dettes assimilées	231 967,44	231 467,44	234 959,04
20	Immobilisations incorporelles	51 184,30	31 879,75	125 460,00
21	Immobilisations corporelles	641 960,59	412 694,57	893 270,21
23	Immobilisations en cours	901 942,82	191 046,44	921 996,92
TOTAL		2 969 727,28	1 007 195,43	2 411 710,27

**Les chapitres 040, 16, 20, et 23 sont adoptés à l'unanimité,
Le chapitre 23 est adopté à la majorité avec 22 voix pour et 2 voix contre
(Madame et Monsieur LECOQ),**

Section investissement – Recettes

Chapitre	Libellé	Prévisions 2024	Réalisation 2024	Proposition
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			354 331,14
021	Virement de la section de fonctionnement	648 756,30		750 000,00
024	Produit des cessions	113 600,00		
040	Opération d'ordre entre sections	219 889,43	327 867,71	330 603,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	249 215,47	241 411,60	145 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 031 808,28	1 031 808,28	533 208,84
13	Subventions d'investissement	687 970,00	574 373,92	298 566,75
16	Emprunts et dettes assimilés		3 200,00	
4582	Travaux de voirie pour compte de tiers	18 487,80	18 487,80	
TOTAL		2 969 727,28	2 197 149,31	2 411 710,27

**Les chapitres 001, 040, 10 et 1068 sont adoptés à l'unanimité,
Les chapitres 021 et 13 sont adoptés à la majorité avec 22 voix pour et 2 voix contre
(Madame et Monsieur LECOQ),**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide :

- **Article 1 :** D'adopter le budget primitif communal 2025, avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du compte financier unique 2024 et de la délibération d'affectation des résultats votée lors de la même séance, lequel budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme présenté précédemment.
- **Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget communal.

Fait à CLARENSAC, le 10 avril 2025

Le Maire
Patrick GERVAIS




La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le